

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 85 – 2025

1.4

DÉPARTEMENT DU LOIRET



COMMUNE DE SAINT-CYR-EN-VAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 15 DECEMBRE 2025

Nombre de conseillers :

- en exercice : 23
- présents : 18
- absents : 5
- pouvoirs : 1
- votants : 19

Le quorum est atteint.

- pour : 19
- contre : 0
- abstention : 0

Date de convocation :

10 décembre 2025

Aujourd'hui, lundi 15 décembre 2025 à 18 h 15, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Vincent MICHAUT, Maire.

Étaient présents (18) : M. MICHAUT, M. VASSELON, M. NICOULAUD, Mme RENAUD, M. MARSEILLE, Mme PEIXOTO, M. TOUSSAINT, Mme RIBEIRO, M. POUGET, M. GABEAU, M. CHABASSOL, Mme SOREAU, Mme COULMEAU, M. LETOURNEUR, Mme NICOULAUD, M. BERTHIER, M. DELPLANQUE, M. GIRBE.

Étaient absents (5) : M. PINTO, M. PREVOT, Mme DURAND, Mme GADOIS, Mme MELINE.

A donné pouvoir (1) : M. PREVOT à M. VASSELON.

OBJET : ENFANCE JEUNESSE – Labellisation au dispositif Les Promeneurs Du Net

EXPOSÉ DES MOTIFS

Les Promeneurs Du Net (PDN) constituent un réseau de professionnels de terrain qui étendent leurs missions éducatives sur Internet et les réseaux sociaux.

L'objectif des Promeneurs Du Net est d'accompagner les jeunes dans leurs pratiques d'Internet, et notamment des réseaux sociaux, pour exploiter au mieux leurs potentialités et les compétences acquises tout en prévenant les risques et dérives de tous ordres.

Son but n'est jamais la surveillance, mais bien l'accompagnement des jeunes et/ou des parents et la recherche de réponses à leurs interrogations. De la simple information à transmettre au projet complet à soutenir, de la prise en charge de difficultés à la détection d'une situation préoccupante, le Promeneur est un professionnel présent sur un territoire digital très vaste et peu encadré à ce jour. Il communique et interagit via internet et les réseaux sociaux utilisés par les jeunes et/ou les parents. En dialoguant avec chacun, le Promeneur renforce le lien social et cultive un esprit critique face à l'information et à l'image.

Le présent appel à projet s'inscrit dans les orientations de la branche familles, déclinées dans la Convention d'Objectifs et de Gestion 2023-2027, et visant à « renforcer l'éducation aux médias et à l'usage du numérique pour les adolescents et les jeunes et soutenir les parents dans leur rôle autour de ces thématiques. »

Dans le cadre des missions générales de prévention de l'UNIVERS JEUNES, il apparaît nécessaire de munir la structure adolescente et le territoire communal d'un référent local en nommant Mme BEAUFRE RE Isaline et en labellisant l'ACM Univers jeunes, comme structure d'appui, de ressources, pour développer des actions éducatives, de prévention et d'accompagnement des jeunes dans leur développement à la citoyenneté, aux pratiques, enjeux et risques numériques.

VISAS

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-7 à 34 ;
 Vu l'avis favorable de la commission éducation jeunesse du 25 novembre 2025 ;

DÉLIBÉRATIF

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré, le Conseil municipal, décide :

1. d'approuver la labellisation au dispositif Les Promeneurs du Net.
2. d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents se référant à la labellisation au dispositif Les Promeneurs du Net.

Fait et délibéré à Saint-Cyr-en-Val,

La Secrétaire de séance,

Anita NICOULAUD

Le Maire,

Vincent MICHAUT

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication électronique sur le site internet de la commune (<https://www.mairie-saintcyrenval.fr/>), faire l'objet des recours suivants :

- *recours administratif gracieux devant la Commune, sise 140, rue du 11 novembre 1918, 45 590 Saint-Cyr-en-Val ;*
- *recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans sis 28, rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans. Ce dernier peut être également saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » via le site internet : <https://www.telerecours.fr/>*